

Forcer quelqu'un par violence, contrainte, menace, etc., à exécuter, endosser, altérer, etc., à faire certains acte—Félonie, 32-33 V., c. 21, s. 47.

Forêt—Par négligence ou en contravention à la loi municipale mettre le feu à une..... Délit. 32-33 V., c. 22, s. 9—Conv. som. en certains cas, id., s. 10—malicieusement mettre le feu—Félonie, id., s. 11.

Forme pour la fabrication de papier avec le nom ou la raison sociale d'une banque, corporation, compagnie ou personne, faisant le commerce de banque, paraissant visiblement dans la pâte du papier—Faire employer, avoir en sa puissance quelque.....Félonie, 32-33 V., c. 19, s. 21.

— pour la confection du papier, employé pour les billets de la Puissance, ou billets promissoires ou de banque, avec quelques mots employés dans ces billets, visibles dans la pâte du papier ou pour la confection du papier avec vergeures, courbes ou ondulées, ou dont les traces des fils métalliques sont d'une forme ondulée ou courbe, ou avec quelque numéro, somme ou montant exprimé en un mot ou en mots formés de lettres, visibles dans la pâte du papier, ou avec quelque divise ou distinction particulière à la pâte et paraissant dans la pâte du papier employé pour ces billets—Faire, employer, avoir en sa possession.—Félonie, 32-33 V., c. 19, s. 17—Proviso quant aux billets promissoires, id., s. 18.

— contenant des mots, lettres, chiffres, marques, vergeures ou devises, particuliers à la pâte ou paraissant dans la pâte du papier fourni ou à fournir et employer pour bons billets, effets publics, etc., ou quelque mécanisme pour incorporer quelque filagramme dans la pâte du papier, ou tel filagramme, et destiné à imiter ces mots, lettres, etc., ou quelque planche particulièrement employé, à l'impression de ces effets publics ou quelque dé, cachet, particulièrement employé à la préparation de telle planche ou à sceller tels effets publics ou quelque planche, dé ou cachet destiné à imiter telle planche, dé ou cachet—Faire, engager à faire, aider à faire ou garder quelque Félonie,